

Programmes environnementaux

Évaluations environnementales de sites

Comme elle dessert un vaste territoire, Bell compte de nombreuses propriétés utilisées pour ses bureaux administratifs, centres de travail et ateliers d'entretien de véhicules, centres de commutation, entrepôts, abris d'équipement, etc. Ces terrains peuvent avoir été contaminés au cours d'activités antérieures par d'anciens propriétaires ou à la suite de déversement accidentel de matières polluantes dans le cours des activités de Bell, par exemple, du fait de l'entreposage de produits pétroliers ou de poteaux en bois traité.

Dans le but de réduire les risques financiers et environnementaux associés à la contamination du sol et des eaux souterraines, Bell réalise une évaluation environnementale de site avant la conclusion de toute transaction immobilière (achat, vente ou location), lors de la découverte de contamination ou lors de la cessation d'activités ayant pu contaminer un site.

Les critères utilisés lors de ces évaluations sont fondés sur les normes fédérales et provinciales applicables, et nous prenons les mesures correctives qui s'imposent en fonction des conclusions de ces évaluations.

Notre programme d'évaluation des biens immobiliers repose sur des objectifs clairs et mesurables :

- Prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éliminer ou d'atténuer les impacts sur le milieu naturel advenant une contamination soudaine ou la découverte d'une contamination antérieure (p. ex. déversement, contamination historique).
- Établir et maintenir un processus de vérification diligente afin de réduire au minimum les risques environnementaux et financiers auxquels Bell pourrait être exposée en raison d'une contamination du sol et des eaux souterraines causée par les activités des propriétaires antérieurs ou, lors de la vente ou de la location d'une propriété, pour éviter toute poursuite judiciaire éventuelle découlant d'une contamination connue.